



21.11.2019 - 08:45 Uhr

Les feux diurnes ne suffisent pas dans l'obscurité

Bern (ots) -

Beaucoup d'automobilistes inattentifs ne prêtent pas suffisamment attention au fait que rouler de jour avec uniquement les feux de circulation diurnes allumés peut mettre leur sécurité et celle des autres en péril. Cela est particulièrement le cas durant cette saison et par des conditions météorologiques précaires ou dans les tunnels.

En Suisse, depuis 2014, il est obligatoire de rouler avec les feux de croisement ou les feux diurnes (feux de jour) allumés, même pendant la journée. Cette obligation s'applique à tous les véhicules motorisés, y compris les deux-roues. Les véhicules récents sont déjà dotés pour la plupart de feux diurnes. Autrement dit, ce sont des feux supplémentaires, souvent constitués de LEDs, à faible puissance d'éclairage, n'utilisant que peu d'énergie, car ils ne sont couplés ni avec les feux arrière, ni avec le tableau de bord. En réalité, pour les enclencher, il n'y a pas de commande dédiée : les feux de jour s'allument lorsque le moteur est mis en marche et s'éteignent lorsque qu'il est coupé.

Le TCS rappelle que les feux diurnes, obligatoires uniquement à l'avant, ont une fonction préventive, comme cela a été démontré à plusieurs reprises. Contrairement aux feux de croisement, les feux diurnes ne servent pas à éclairer, mais plutôt, dans des conditions de bonne visibilité, à être mieux vu et à signaler à ceux qui nous précèdent l'arrivée d'un véhicule.

Cependant, dans des conditions météorologiques défavorables, en cas de visibilité limitée, dans des bancs de brouillard et dans les tunnels - même s'ils sont éclairés -, il est impératif d'allumer les feux de croisement même pendant la journée, car les feux diurnes ne suffisent pas à éclairer la chaussée. En outre, n'étant pas couplés aux feux arrière, les feux diurnes ne donnent donc aucun point de repère aux véhicules qui suivent.

En cas de mauvaise visibilité, de bourrasques de neige ou de fortes averses, il est fortement recommandé d'allumer les feux de brouillard (avant et arrière), en prenant soin de ne pas en abuser, si ce n'est vraiment nécessaire, afin de ne pas éblouir les autres usagers de la route.

Enfin, le TCS souligne qu'en cas d'intempéries, il est important d'adapter le style de conduite, de maintenir une plus grande distance du véhicule qui précède, de faciliter la conduite aux deux-roues et de porter une attention particulière aux piétons.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39,
laurent.pignot@tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100837102> abgerufen werden.